

SACD

LE MAGAZINE

AUTOMNE • 2017

S'ADAPTER À L'AUDIOVISUEL DE DEMAIN

SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET
COMPOSITEURS DRAMATIQUES

Twitter/@SACDParis
Facebook/sacd.fr
Instagram/@sacdparis





ÉDITO par Jacques Fansten, président de la SADC	p.03
TRIBUNE de Pascal Rogard	p.04
AUDIOVISUEL	
S'adapter à l'audiovisuel de demain	p.06
OPCA : focus sur la fiction	p.08
Proposer une fiction à France Télévisions : ce qui va changer	p.10
Deux nouveaux fonds pour la fiction	p.11
INTERVIEW Audrey Vernon "Jouer dans une usine est un acte esthétique"	p.12
INTERVIEW Marie Rémond "L'envie part d'une histoire détaillée et singulière"	p.14
ÉDUCATION ARTISTIQUE Auteurs Solidaires, deux de plus	p.16
INTERNATIONAL Auteurs francophones : le Cameroun à l'honneur	p.19
AGENDA Festivals et spectacles Automne 2017	p.20
ACTION CULTURELLE Les fonds SADC	p.22

Retrouvez
toutes les
informations sur

www.sacd.fr

Rejoignez-nous sur
Facebook

www.facebook.com/sacd.fr

Suivez-nous sur

Twitter

@SACDParis

L'avenir de la création s'écrit aujourd'hui



© LN PHOTOGRAPHERS

PAR **JACQUES FANSTEN**,
PRÉSIDENT DE LA SACD

Dans son discours sur l'Europe, le président de la République déclarait : « dans cette Europe du numérique nous devons défendre nos droits d'auteur, nous devons défendre partout où elle existe la valeur créée par celui qui crée vraiment. Ça n'est pas un débat d'un autre âge, ça n'est pas un débat, pardon de cette familiarité, ringard, le droit d'auteur. »

Nous sommes d'accord : le combat des auteurs n'est pas un combat ringard. Mais pour qu'il y ait droit d'auteur, il faut des auteurs, il faut qu'il se produise des œuvres et il faut qu'elles soient diffusées. Est-ce évident ?

La généralisation du numérique change bien des usages. Même dans le spectacle vivant, l'irruption des prix réduits via internet ou le rôle prescripteur des réseaux sociaux modifient la fréquentation des lieux de spectacles, leurs recettes, jusqu'à leurs programmations.

Dans l'audiovisuel, tout est bouleversé. La loi impose dorénavant une "exploitation suivie" des œuvres. C'était impossible au temps des copies argentiques, aujourd'hui toutes les œuvres devraient pouvoir être à disposition. Or, au contraire, par un paradoxe étrange, la "consommation" se resserre sur moins de titres. En salle, la légèreté du numérique devrait permettre l'exposition de plus de films. Or, si un film ne remplit pas sa salle dès la première séance, il suffit d'appuyer sur un bouton pour qu'il se retrouve illico dans une plus petite et, le lendemain, ne garde plus que deux séances avant de disparaître.

L'augmentation vertigineuse des diffuseurs permet-elle une plus grande diversité ? En 2016, les "nouveaux entrants" de la TNT ont capté 38 % du marché publicitaire et 29 % de l'audience, mais ne participent que pour 4 % à la production.

Le poids des télévisions diminue régulièrement au profit de diffusions délinéarisées. Quel avenir les GAFAN, les réseaux sociaux ou les télécoms nous préparent-ils ? C'est vrai, progressivement, au-delà de leurs pratiques d'optimisation fiscale et de leurs choix de s'installer là où les règles sont les moins contraignantes, ils entrent

à leur tour dans la production. Seulement, là encore, ils semblent tous vouloir produire le même type d'œuvres, comme si leur concurrence ne s'exerçait qu'en imitant le voisin.

Bien sûr, des formes nouvelles émergent, jusqu'à des séries conçues pour le téléphone portable. Avec France Culture, la SACD a lancé un fonds d'aide pour des séries "podcast natives", avec France Télévisions un fonds pour l'écriture de web séries, le CNC a ouvert une aide à destination des créateurs du web. La fameuse "chronologie des médias" est obsolète. Il faut trouver une place pour ces acteurs nouveaux, pour les inciter à produire et pour qu'ils acceptent d'entrer dans la régulation.

L'enjeu le plus impératif reste de protéger la diversité de la production à venir. Comment faire des œuvres en dehors d'une simple demande du marché ? On peut se demander si ce n'est pas là le véritable avenir d'un service public de l'audiovisuel, non plus conçu comme un diffuseur en concurrence avec d'autres, mais l'incitateur d'œuvres différentes. C'est depuis longtemps le rôle de l'intervention publique dans le cinéma, n'est-il pas urgent de l'inventer pour l'audiovisuel ?

Protéger les auteurs c'est d'abord protéger leur liberté de créer. Mais aussi leurs rémunérations. Nous ne nous battons pas seulement pour nous-mêmes : nous demandons, pour tous les créateurs européens, une rémunération proportionnelle obligatoire pour l'exploitation de leurs œuvres sur les plateformes numériques. Et nous attendons du gouvernement français qu'il nous soutienne activement.

Emmanuel Macron ajoutait : « si nous sommes là aujourd'hui, (...) si nous nous tenons droit, c'est bien parce que nous avons eu des émotions, une culture commune, parce que ceux qui sont les porteurs étymologiquement de ce qui nous tient vraiment, de la véritable autorité en Europe, ce sont les auteurs. (...) Et c'est la dignité de l'Europe, c'est sa capacité même à exister et à ne pas se dissoudre dans un continent de semblables qui fait que, pour réussir cette transition, nous devons défendre la juste rémunération de l'ensemble des auteurs et de toutes les formes de création dans le numérique. »

Cette formule nous convient : ne pas se dissoudre dans un continent de semblables. Chiche ? ■

L'Europe en marche ?



© AGENCE ENGUERAND

PAR **PASCAL ROGARD**, DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Dans cette Europe du numérique, nous devons aussi défendre nos droits d'auteur... Ça n'est pas un débat d'un autre âge, ça n'est pas un débat, pardon de cette familiarité, ringard, le droit d'auteur. » En prononçant ces mots lors de son discours sur l'avenir de l'Europe le 26 septembre dernier, le président de la République, Emmanuel Macron, a tenu des propos clairs et sans équivoque. C'est un acte de confiance dans la nécessité du droit d'auteur dans l'univers numérique et la confirmation de son engagement à le défendre et à le promouvoir en Europe alors que de nombreuses directives et projets de règlements sont en discussion à Bruxelles.

La force de son message est aussi d'avoir resitué les termes et les enjeux exacts du droit d'auteur. Non, ce n'est pas une confrontation des anciens contre les modernes. Il n'y a pas d'un côté les tenants d'une modernité triomphante et incontestable et de l'autre les héritiers de droits archaïques et d'une diversité culturelle forcément datée.

Protéger les créateurs, leur reconnaître des droits sur leurs œuvres et leur garantir une juste rémunération n'est pas l'expression de postures rétrogrades.

À l'origine de la création de la SACD, le combat de Beaumarchais mené il y a plus de deux cents ans contre ceux qui exploitaient les œuvres des auteurs sans se soucier de leurs autorisations ni leur verser de rémunérations, a toujours des accents d'une grande modernité. Une réalité s'impose même : le nombre de ceux qui considèrent que le droit des auteurs est une charge indue et un obstacle à la liberté de tout faire n'est pas moins important aujourd'hui.

Ce combat est à ce point actuel qu'une cinquantaine d'auteurs et de cinéastes viennent d'ailleurs de prendre leur plume pour écrire à la ministre de la Culture. L'objet de leur interpellation : obtenir un engagement ferme de la France en faveur de l'instau-

ration d'un droit à rémunération en Europe. Bref, passer de la parole aux actes ! La ministre de la Culture Françoise Nyssen a soutenu lors des Rencontres Cinématographiques de Dijon que la France défendrait une juste rémunération des auteurs.

Depuis des années, la SACD se mobilise à Bruxelles pour faire avancer cette juste cause. On ne peut pas continuer à prôner la nécessaire circulation des œuvres et l'avènement du marché intérieur si c'est pour laisser les auteurs sur le bord du chemin. On ne peut pas laisser se développer cette Europe à deux vitesses avec quelques pays, comme la France, où les sociétés de gestion collective peuvent signer des accords avec les plateformes numériques et aller collecter les rémunérations des auteurs et d'autres États dans lesquels les auteurs ont une assurance, celle de n'obtenir aucune rémunération quand leurs œuvres sont exploitées car ce droit n'existe pas ou relève du bon vouloir du producteur ou des intermédiaires qui prennent de généreuses commissions.

La réforme de la directive sur le droit d'auteur fournit justement l'opportunité de cette réelle avancée pour tous les auteurs européens. Beaucoup de députés européens sont désormais convaincus de son importance mais il est évident que la parole de la France est très attendue et écoutée par ses partenaires. L'heure des choix arrive et les auteurs espèrent que la France sera à la hauteur de son histoire, de son engagement et d'une tradition que Jack Lang résumait avec ce concept « de la clause de l'auteur le plus favorisé ».

Oui, il faut défendre en Europe une ambition pour la création et les auteurs et éviter ce nivellement vers le bas qui nourrit bien des désillusions et des ressentiments. La France en a le pouvoir, elle en a aussi la responsabilité.

Elle l'a d'ailleurs assumé récemment dans le cadre de la révision de la directive sur les services de médias

« Garantir une juste rémunération des auteurs n'est pas une posture rétrograde »

audiovisuels. L'intitulé est un peu rébarbatif mais les enjeux de cette réforme sont capitaux pour l'avenir de la diversité culturelle : y aura-t-il demain une place pour les œuvres européennes sur les plateformes en ligne ? L'Europe continuera-t-elle à être une terre de dumping fiscal et culturel au profit des géants américains de l'Internet ?

Les discussions sont encore en cours entre les États, la Commission et le Parlement européens mais aux côtés des auteurs qui se sont manifestés, le gouvernement a pesé de son poids pour obtenir deux avancées majeures qui devraient être d'ici la fin de l'année gravées dans le marbre.

En premier lieu, toutes les plateformes de vidéo à la demande en Europe devront proposer une proportion minimale de 30 % d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques européennes dans leurs offres. 30 % n'est évidemment pas l'Eldorado, surtout si on le compare au régime des diffuseurs classiques qui est de 50 % d'œuvres européennes. Mais, ne boudons pas notre plaisir, car la fixation d'une règle commune est à la fois une nouveauté et une garantie que le public européen, où qu'il se trouve, devra pouvoir se voir proposer des films européens. L'invisibilité de la création européenne n'aura pas lieu !

L'autre avancée repose sur un nouveau droit qui va être reconnu à chacun des États européens : demain, la France pourra enfin soumettre à des obligations d'investissement dans la création tous les services de vidéo à la demande. Même établies à l'étranger, ces plateformes ne pourront plus se soustraire aux politiques nationales de soutien à la création, comme elles avaient pris la mauvaise habitude de le faire.

C'est un pas majeur vers la mise en œuvre d'une concurrence loyale et non faussée entre les diffuseurs traditionnels et ces nouveaux services qui seront enfin soumis aux mêmes règles et aux mêmes obligations.

Ils seront aussi assujettis aux mêmes taxes car, dans le même temps, la France vient de confirmer l'entrée en vigueur, avec l'approbation de la Commission européenne, de l'extension de la taxe vidéo, qui alimente le CNC, à tous les services de vidéo, physiques ou numériques.

Il faut aussi voir dans toutes ces décisions positives des bonnes nouvelles pour l'intégration des entreprises du numérique dans l'économie de la création. Bien sûr, nous ne sommes pas au bout du chemin tant il reste à faire pour assurer au paysage audiovisuel de demain les mêmes engagements en faveur de la diversité culturelle.

Mais, là encore, la France devrait être à l'initiative. Combien de fois a-t-on pu lire la nécessité de construire cette grande plateforme numérique européenne sans que jamais le moindre effort ne soit couronné d'un début de succès ? Les initiatives privées ont montré leurs faiblesses, alors soufflons une idée que l'État français pourrait soumettre à l'Europe : le lancement d'une plateforme numérique mettant en avant les catalogues des services publics européens de l'audiovisuel.

C'est sans doute là que cette future offre audiovisuelle peut se trouver, autour des grandes entreprises publiques européennes, riches de leurs catalogues et de leur diversité, et en particulier de France Télévisions qui, au passage, mérite mieux que la cure d'austérité administrée par le gouvernement, au mépris des engagements pris et au risque d'un affaiblissement du financement de la création.

Ce projet dit aussi autre chose : la création et la culture n'ont pas besoin de moins d'Europe mais de mieux d'Europe. Et d'un volontarisme politique qui fasse du droit des auteurs, du financement de la création et de la promotion de la diversité culturelle un véritable pilier européen. Car, comme l'a rappelé Françoise Nysen récemment, la France reste la patrie des droits d'auteur. ■

S'adapter à l'audiovisuel de demain

Le secteur audiovisuel connaît des mutations sans précédent qui placent les auteurs face à de nouveaux défis. La SACD formule 9 propositions pour répondre à ces enjeux.

4 propositions pour protéger les auteurs

- **Protéger les auteurs dans leur relation contractuelle avec les producteurs**
 - Reprendre les négociations professionnelles post accord de juillet 2017
 - Revaloriser les investissements dans l'écriture
 - Instaurer un intéressement après amortissement pour tous les auteurs
- **Renforcer la politique publique de soutien à l'écriture**
 - Conditionner le soutien du CNC au respect des protocoles et accords professionnels étendus
 - Bonifier les soutiens CNC aux producteurs qui prennent des engagements renforcés dans les budgets d'écriture
- **Instaurer un droit à la rémunération proportionnelle pour les exploitations numériques en Europe**
- **Renforcer les pouvoirs du CSA en matière de respect des droits des auteurs**

5 propositions pour redéfinir les règles du jeu du paysage audiovisuel

- **Moderniser la chronologie des médias**
- **Renforcer l'accès du public aux œuvres**
 - Après l'obligation d'exploitation suivie des œuvres :
 - Alléger la réglementation des jours interdits
 - Rendre disponibles les films sur la télévision de rattrapage de France Télévisions
 - Créer une plateforme numérique européenne
- **Favoriser la diversité culturelle à l'heure du numérique**
 - Transposer rapidement la directive sur les Services de Médias Audiovisuels (SMA)
 - Soumettre les algorithmes à des obligations de promotion de la diversité culturelle
- **Mettre en place une politique active de lutte contre la piraterie**
- **Conforter le rôle du service public en matière de création**
 - Un financement modernisé
 - Un niveau de ressources sécurisé

Mutations, vous avez dit mutations ? Si le live et l'écran de TV restent toujours au cœur des usages, les comportements évoluent et les téléspectateurs regardent de plus en plus les programmes TV sur d'autres écrans. Le poids du délinéaire s'intensifie, représentant 8 % de la durée d'écoute quotidienne des Français, c'est-à-dire près de 19 minutes au total. Ces évolutions ont favorisé la pratique du replay : en 2016, 4,6 millions de téléspectateurs y recourent chaque jour, quel que soit l'écran utilisé. Ce nombre a triplé en 3 ans. Les films et les séries constituent plus de la moitié du temps consacré par les téléspectateurs aux programmes regardés en replay. La fiction se regarde en différé et en mobilité.

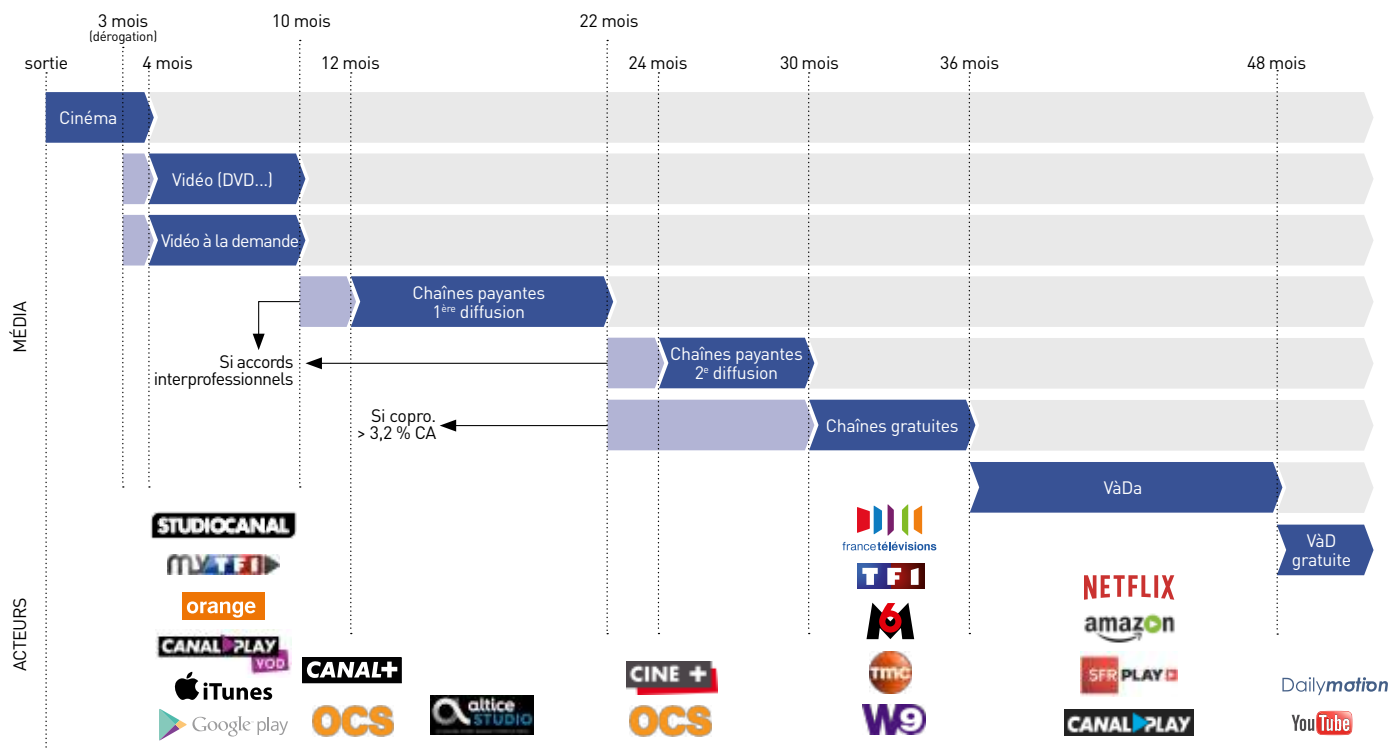
L'entrée des GAFAN dans le cercle des créateurs

Dans ce contexte les plateformes internationales (Google, Apple, Facebook, Amazon, Netflix) s'implantent

en masse dans le monde : 1,5 milliard d'utilisateurs par mois sur YouTube, 2 milliards d'utilisateurs Facebook. Des audiences qu'ils peuvent mobiliser pour dominer de plus en plus de secteurs et engranger toujours plus de revenus et de données. D'où leur offensive, depuis deux ans, dans les programmes.

Facebook est récemment entré dans la danse avec « Watch », qui propose des créations originales (jusqu'à 3 millions de dollars par épisode). De son côté Apple a recruté deux dirigeants de Sony Pictures TV notamment connus pour le développement de *Breaking bad* et Google a annoncé YouTube TV, sa plateforme de streaming destinée aux jeunes adultes orientée « mobile first ». Les séries développées pour YouTube Red, la version de YouTube payante et sans publicité, garantissent, comme pour Netflix, une plus-value composée de créations originales. Et Netflix investira 7 milliards de dollars dans ses « originals » en 2018. À titre de comparaison, le budget de HBO est de 2 milliards. De son côté Amazon

Chronologie des médias



a doublé ses investissements en deux ans pour atteindre 4,5 milliards cette année.

Opérateurs télécoms et réseaux sociaux passent à l'offensive

Par ailleurs, d'autres nouveaux entrants que l'on attendait moins arrivent eux aussi sur le marché des créateurs : les télécoms ou cablo-opérateurs avec le service Sling de TV online qui appartient à l'Américain Dish, ou Deutsche Telekom en Allemagne qui a fait part fin août de son intention de lancer également son propre service à la demande avec des séries exclusives. Les réseaux sociaux ensuite : Snapchat signe avec Time Warner (qui possède HBO), et met progressivement en place son nouveau modèle économique consistant à développer des programmes en collaboration avec des partenaires que Snapchat valorise ensuite auprès des annonceurs. En France des acteurs comme Studio+ ou BlackPills souhaitent conquérir le marché des 15-34 ans. La chaîne Altice Studio a annoncé un budget de 160 M€, dont 40 M€ par an consacrés à la production de fictions. Quant à Orange Studio, il va investir 100 M€ sur cinq ans dans des séries, en s'appuyant sur OCS.

La création innove

Le secteur de la fiction TV est dans une dynamique particulièrement forte. En 2016, les financements français et étrangers sont en hausse, que ce soient les contribu-

tions des diffuseurs français qui constituent 70 % du total, celle des producteurs ou les apports du CNC. Autre point : le volume d'œuvres de fiction aidées augmente de 21 % et passe à près de 900 heures. Et en termes de performances, la fiction française occupe pour la deuxième année consécutive la tête du palmarès des meilleures audiences de fiction.

Du côté des exportations, la fiction s'installe sur la deuxième marche du podium : + 21 %, avec près de 50 M€ de recettes portées par des séries comme *Candice Renoir* et *Les Petits Meurtres d'Agatha Christie*.

Le volume de programmes français coproduits avec des investissements étrangers atteint un niveau record depuis 10 ans : 90 % du volume horaire des programmes d'animation est coproduit avec l'étranger (soit 10 points de plus qu'en 2015). Et 44 % du volume de fiction est désormais coproduit avec l'étranger. C'est dans ce contexte que la SACD vient de créer avec Arte un fonds de soutien à l'écriture de séries à vocation européenne, afin de porter davantage de projets français à l'international et d'œuvrer pour le rayonnement international de la culture européenne (cf. p.11).

Une nouvelle donne

Avec ce nouvel écosystème se pose la question du financement des acteurs et de la création. Le modèle risque vite de devenir obsolète et est déjà largement déséquilibré. Il est nécessaire de définir de nouvelles règles et de nouveaux mécanismes de protection. ■

OPCA* : focus sur la fiction

Les conclusions de 2016 de l'Observatoire Permanent des Contrats Audiovisuels pointaient la nécessité de construire une nouvelle donne pour protéger les auteurs et mieux valoriser la création de fiction. Et en 2017 ?

Le suivi du protocole de 2012

Du mieux, mais... Si, dans l'ensemble, l'analyse des contrats récents montre que les dispositions du protocole de 2012 portant sur les pratiques contractuelles entre les scénaristes et les producteurs sont mieux et plus globalement appliquées, un examen fin met en évidence le fait que 9 contrats sur 10 ne respectent pas l'ensemble de ces dispositions. L'effort a principalement porté sur les questions de rémunération, ce qui constitue déjà une avancée utile mais non suffisante. Le protocole de 2012, signé par les organisations représentatives des producteurs et les représentants des auteurs, a été étendu par arrêté ministériel en 2013. Depuis, toutes les dispositions qu'il contient ont valeur obligatoire pour chacun des producteurs. Quatre ans plus tard, ce n'est toujours pas le cas :

- 80 % des contrats prévoient des commandes de scénarios qui portent sur l'intégralité des travaux

d'écriture jusqu'à la version dialoguée définitive.

- La clause de substitution prévoyant les modalités de remplacement des auteurs en cours de développement n'apparaît que dans 47 % des contrats. Certes, ce pourcentage est en hausse de 10 points par rapport à 2016 mais il demeure loin des 100 %.

- Les efforts de la SACD pour que les auteurs bénéficient d'une prime dans leur rémunération fixe ont porté leurs fruits : 95 % des contrats respectent cette disposition. En revanche, le minima de 30 % de prime est devenu la règle. Le nombre de contrats d'auteurs prévoyant une prime supérieure à ces 30 % fond comme neige au soleil. Il était en 2016, pour les 52', de 39 % et a perdu 17 points en 2017 à 22 %.

Un pouvoir de renégociation limité pour les auteurs, une exploitation suivie nécessaire

L'OPCA 2017 confirme une tendance déjà observée l'an dernier : les durées de cession des droits aux producteurs sont de plus en plus longues, ce qui contraint les possibilités de renégociation. En 2012, la part des contrats prévoyant une durée de cession supérieure à 30 ans était de 29 % ; 5 ans plus tard, elle est de 77 % (dont 15 % qui s'étend jusqu'à 70 ans après la

mort du dernier co-auteur contre 7 % en 2012). Dans ce contexte, l'accord signé en 2016 mettant à la charge des producteurs l'obligation d'assurer une exploitation suivie des œuvres prend tout son sens. Il sera important de vérifier que les producteurs fassent effectivement leurs meilleurs efforts pour remplir cette obligation.

Budget d'écriture

Dernier point sensible : les budgets consacrés à l'écriture. L'OPCA 2017 montre une nouvelle fois la faiblesse des investissements dans l'écriture dans le devis des fictions : 3,1 % pour les scénaristes de 52', 4,5 % pour les scénaristes et le réalisateur. En outre, le budget d'écriture est inversement proportionnel au budget de l'œuvre. Pour les 52' : plus le budget est élevé, moins la part de l'écriture est importante. Même constat pour les 90'.

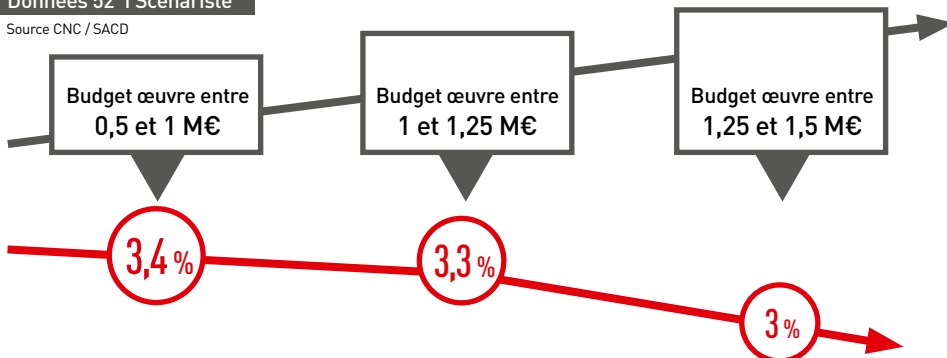
Des relations auteurs/producteurs peu encadrées

D'une manière générale, le besoin d'encadrement des relations entre les auteurs et les producteurs se fait de plus en plus ressentir. Alors que les producteurs bénéficient de règles protectrices à l'égard des diffuseurs, les auteurs, eux, sont peu protégés dans leur relation déséquilibrée avec les producteurs. Le nombre d'accords encadrant les

Budget d'écriture / Budget de l'œuvre

Données 52' | Scénariste

Source CNC / SACD



pratiques contractuelles des producteurs à l'égard des auteurs se compte sur les doigts d'une main : la Charte de développement avec France Télévisions (cf. p.10), le protocole sur les pratiques contractuelles entre scénaristes et produc-

teurs signé en 2012, et les accords sur la transparence signés cet été. Il faut aller plus loin et la reprise des négociations sur les accords de transparence en est l'occasion. ■

* Observatoire Permanent des Contrats Audiovisuels.

Accords Transparence, la suite...

Le 8 novembre auteurs et producteurs reprennent leurs discussions dans le prolongement des Accords Transparence signés le 6 juillet dernier. Avec deux objectifs majeurs pour les auteurs : mieux les associer au succès de leurs œuvres et mieux les protéger dans leurs relations contractuelles avec les producteurs.

Les Accords sur la Transparence signés cet été dans le prolongement de la Loi Création de 2016 ont une vertu : renforcer les engagements des professionnels en matière de transparence. Pour les producteurs cela signifiait notamment rendre des comptes détaillés et précis sur les dépenses de production mais aussi sur les recettes générées par l'exploitation des œuvres. Un enjeu de taille puisque la rémunération versée aux auteurs en dépend ! C'est dans ce sens que les Accords du 6 juillet ont été utiles. Ils ont notamment abouti à une définition harmonisée des RNPP. Autre avancée : dès qu'une œuvre est amortie par le producteur, le minimum garanti est neutralisé et l'auteur doit pouvoir toucher une

rémunération proportionnelle aux exploitations de son œuvre. Bémol sur ce point : pour l'instant l'auteur peut toucher une rémunération sur les seuls modes en exploitation individuelle (soit une partie de la vidéo, des droits dérivés et des recettes d'exportations hors gestion collective). L'un des enjeux des discussions qui s'ouvrent aujourd'hui sera de négocier l'instauration d'un intéressement après amortissement couvrant l'ensemble des recettes d'exploitation (donc y compris en gestion collective). La mise en place d'un encadrement renforcé de la relation contractuelle entre scénaristes et producteurs sera aussi au cœur des discussions. À suivre donc...

Les accords du 6 juillet 2017

AUDIOVISUEL

- Harmonisation de la définition des RNPP-Auteurs (RNPP-A)
- Minimum garanti couvert dès que le coût de l'œuvre est amorti

Renvoi à des discussions collectives ultérieures :

- Rémunération minimale pour les scénaristes de fiction
- Amélioration des pratiques contractuelles entre les scénaristes et les producteurs
- Modalités d'association de certains auteurs de fiction au succès des œuvres une fois qu'elles ont été amorties

CINÉMA

Accord production

- Formalisation de l'accord du 16/12/2010
- Format standard du compte de production :
 - Coût détaillé du film
 - Totalité des moyens de financement

Accord exploitation

- Obligations du distributeur :
 - Transmission du compte d'exploitation au producteur délégué
 - Liste des informations minimums obligatoires dans le compte d'exploitation
- Obligation du producteur :
 - Transmission aux auteurs des comptes d'exploitation reçus du distributeur

Proposer une fiction à France Télévisions : ce qui va changer

La signature d'une Charte entre France Télévisions, les auteurs et les producteurs va rendre plus facile l'accueil et le développement des projets de fiction. Une bonne nouvelle pour les auteurs !

C'est à l'occasion du Festival de fiction TV de La Rochelle que France Télévisions a signé avec la SACD, la Guilde des scénaristes, le Groupe 25 Images, le SPI et l'USPA la Charte relative au développement de la fiction. Soucieux de développer davantage de projets de séries pour accompagner l'ambition du « Plan création » (doté de 420 millions d'euros par an et dont la fiction représente un pan essentiel) le groupe France Télévisions a décidé de clarifier les règles en matière d'accueil et de développement des projets. Une décision qui ne peut que satisfaire auteurs et producteurs trop souvent déçus par les délais voire l'absence de réponses ou le manque de transparence dans la façon dont leurs projets étaient – ou non – choisis par une chaîne du groupe. Quand on sait que ce dernier représente aujourd'hui plus de 50 % des investissements dans la création française, l'enjeu n'est pas mince.

Unique dans le paysage audiovisuel cette nouvelle Charte – qui prolonge une première charte signée le 4 juillet 2011 –, met donc en place une procédure précise et formali-



Désormais les auteurs devront pitcher leurs projets.

sée d'accueil et de développement des projets de séries favorisant le dialogue entre France Télévisions, les auteurs et les producteurs tout en assouplissant les processus de développement. ■

Ce qui va changer :

- La Charte instaure une pratique de « pitch » oral du producteur et de l'auteur devant les équipes éditoriales de France Télévisions pour défendre leur projet, ce qui crée une nouvelle dynamique entre les auteurs, les producteurs et les équipes de France Télévisions
- La suppression des étapes intermédiaires dans l'écriture du premier épisode dialogué
- Un raccourcissement de l'ensemble des délais d'écriture, des phases de développement et des processus de décision
- Une rémunération complémentaire des auteurs (bonification de 30 %) pour l'écriture du 1^{er} épisode dialogué en contrepartie d'un engagement prioritaire et de délais de livraison raccourcis (3 mois)
- Une implication plus en amont du réalisateur
- Une transparence accrue : France Télévisions s'engage à communiquer annuellement aux auteurs et producteurs la répartition du montant total des conventions d'écriture

Au-delà de ces nouveaux principes, les signataires ont souhaité conforter et maintenir l'équilibre général de la Charte initiale. Il repose donc toujours sur une responsabilisation de chacune des parties, auteur, producteur et équipe éditoriale dans chacune des phases du développement, tout en maintenant la possibilité d'arrêter des projets aux moments adéquats.

Deux nouveaux fonds pour la fiction

Fonds Podcasts Natifs Fiction France Culture – SACD

France Culture et la SACD se sont associés pour la création d'un Fonds Podcasts Natifs Fiction et le lancement, pour la première fois, d'un appel à projets en direction des auteurs pour l'écriture de séries radiophoniques feuilletonnantes. Lancé en juillet 2017, ce fonds a été imaginé par la SACD et France Culture afin de permettre l'émergence de nouveaux talents et proposer aux auteurs de nouvelles opportunités. Les premières productions verront le jour d'abord sous forme de podcasts qui pourront être écoutés en ligne à partir de janvier 2018 avant de connaître ultérieurement une vie sur l'antenne de France Culture.

Réunis le 9 octobre autour de Sandrine Treiner directrice de France Culture et de Jacques Fansten président de la SACD, le jury était composé de Blandine Masson, directrice du service fiction de France Culture, Céline Geoffroy, conseillère littéraire, Cédric Aussir, réalisateur, Baptiste Guiton, réalisateur, Katell Guillou, scénariste et conseillère littéraire, François Pérache, auteur et Baya Rehaz, scénariste.

Au final 7 projets d'une grande qualité ont retenu l'attention du jury, marquant d'un signal fort le lancement de ce nouveau fonds. Les deux premiers projets ex-aequo reçoivent 7500 € chacun, les 5 autres, 7000 €.

7 projets primés

- Mahi Bena, *Probation*
- Arny Berry, *Le Paradis des ombres*
- Tanguy Blum, Christian Brugerolles et Antoine Piombino, *Projet Orloff*
- Léon Bonnaffé, *Hasta dente*
- Sébastien Dicenaire, *Dreamstation*
- Juliette Rose et Cyril Legrais, *Des profondeurs*
- Emmanuel Suarez, *Bolobo*

Création Séries France Europe

Annoncé à La Rochelle lors du dernier Festival de la fiction TV, ce nouveau dispositif – créé en association avec Arte – vise à soutenir l'écriture et le développement de projets audiovisuels de séries ou de mini-séries de fiction de langue française à vocation européenne. Reposant sur la conviction que c'est souvent en traitant au plus juste de réalités locales que l'on peut toucher l'universel, ce prix a pour vocation de sélectionner et soutenir des projets ouverts à tous les genres qui,

par leur ancrage dans la réalité, la culture, ou la politique française sont susceptibles de toucher largement des publics européens. Il est ouvert aux auteurs de l'audiovisuel bien sûr mais aussi de séries web. Pour postuler, un pré-requis : être l'auteur d'au moins 52 minutes de programmes diffusés en cumulé.

Une douzaine de projets seront sélectionnés et toucheront une bourse d'écriture de 8000 euros afin d'aboutir à un premier développement (dix semaines pour écrire

une version plus aboutie de 20 à 40 pages). Au terme de ce délai un nouveau document est soumis au jury qui choisira alors 5 de ces projets pour recevoir une nouvelle aide au développement de 17000 euros supplémentaires. La sélection sera effectuée par des personnalités européennes.

Dépôt des dossiers : **jusqu'à début décembre 2017**
Plus de précisions sur www.sacd.fr

Audrey Vernon

“Jouer dans une usine est un acte esthétique”

Comment épouser un milliardaire ? Déjà 8 ans qu’Audrey Vernon se moque des grandes fortunes dans son seule en scène, plaidoyer acide, drôle et militant contre les inégalités. Conversation avec une autrice-interprète dont les textes grinçants, sur scène ou à la radio, lui ont valu le Prix nouveau talent Humour de la SACD.

PROPOS RECUEILLIS PAR **GUILLAUME REGOURD**

Vous avez commencé à scruter le mode de vie des milliardaires en 2009 pour les besoins de votre spectacle : comment se portent-ils aujourd’hui ?

Leur fortune à tous s’est accrue et les inégalités se sont creusées. Ce n’était pas aussi flagrant quand j’en parlais à l’époque. Je me basais sur des travaux universitaires tels que ceux de Thomas Piketty qui étaient assez obscurs et sont davantage médiatisés aujourd’hui. Plus personne ne nie désormais que les inégalités se sont amplifiées. La population des milliardaires est passée de 793 dans le monde en 2009 à 2043. J’ai pu observer une montée fulgurante des dirigeants de très jeunes entreprises dans le classement des personnes les plus riches de la planète. Le PDG d’Amazon est 2^e. Celui de Facebook, Mark Zuckerberg, a intégré la liste en 2010, seulement. Je regarde ce qu’on a fait tous les deux depuis : il était 200^e à l’époque, il est 6^e désormais. Bon, moi je joue toujours le spectacle [rires].

Qu’est-ce qui a attiré votre intérêt d’autrice humoristique pour les milliardaires ?

Les émeutes en banlieues en 2005. J’ai trouvé très injuste l’inégalité de traitement dans les médias entre d’un côté les riches et de l’autre les pauvres, la manière dont ont été stigmatisés les gens de banlieue, alors que les ultra-riches commettent des crimes sociaux et environnementaux pour lesquels ils ne sont pas inquiétés. Steve Jobs est considéré comme un bienfaiteur de l’humanité alors que les appareils de sa firme ne sont pas recyclables, que des gens meurent dans ses usines. Un pauvre qui ne paye pas d’impôts est tout de suite mis à

l’amende alors qu’Apple ne paye pas d’impôts en France et que finalement ce n’est pas grave.

Comment avez-vous écrit le spectacle ?

Pendant deux ans, j’ai lu tout ce que je pouvais en matière économique. Et puis j’ai parcouru la liste de Forbes des plus grandes fortunes. Elle est mise à jour chaque année et je l’utilise pour actualiser mon spectacle.

Comment est né le personnage d’ingénue que vous y incarnez ?

Au départ, le texte que j’avais écrit était très premier degré. C’était une critique qui n’avait aucun intérêt. Un jour, je suis passée devant une super boutique de robes de mariée et je me suis dit que c’était un beau personnage, une mariée. C’est le plus beau jour de sa vie, elle dit adieu à la scène pour épouser un milliardaire. Ça permettait d’inverser le propos. Plutôt que de critiquer les milliardaires, elle les aime. Ce sont des êtres humains, après tout. Ils ne sont juste pas soumis aux mêmes règles que les autres et n’obéissent aux lois d’aucun pays. Ils sont comme des enfants très très mal élevés.

Qu’est-ce qui vous a donné envie de consacrer à Karl Marx le spectacle biographique *Marx et Jenny* ?

Dans *Comment épouser un milliardaire ?*, Marx intervient à un moment pour interrompre le mariage. Je ne connaissais rien de lui et j’ai voulu me renseigner. J’ai lu une bio, dévoré sa correspondance avec Engels. C’est plus addictif que *Grey’s Anatomy*. Il y a beaucoup de similitudes avec notre époque. Tout ce qui est décrit dans *Le Capital*, nous le vivons aujourd’hui. Marx était un



Repères

-
- 2017 :** Prix SACD nouveau talent Humour
- 2015 :** *Fukushima work in progress, une légende japonaise*
- 2014 :** *Chagrin d'amour*
- 2012 :** *Marx et Jenny*
- 2009 :** *Comment épouser un milliardaire ?*
- 2005 :** premier one-woman-show, *Le spectacle le plus drôle du monde*
- 2002 :** entrée à Canal+
-

mec drôle. C'est un contemporain d'Hugo, de Dickens, de Darwin... Sa vie est à redécouvrir.

Faire rire avec Marx, ce n'était pas gagné d'avance...

Les sujets que j'aborde sont tellement tristes... C'est une alchimie de prendre ce type de thèmes et de les rendre drôles. Cela repose beaucoup sur la complicité entre le public et moi. Dans *Marx et Jenny*, pendant vingt minutes, les gens sont plongés dans ce monde qu'ils ne connaissent pas, le groupe de quatre personnes constitué par Marx, sa femme Jenny, la bonne et Engels. Je les bombarde d'infos pour leur rendre familier cet univers et pour qu'ils soient ensuite capables de saisir la moindre private joke. C'est un rire qui naît de l'intelligence partagée.

Chez vous le rire est de toute manière plus souvent jaune que vraiment franc, non ?

Pour le spectacle *Fukushima work in progress*, j'ai lu pendant des mois sur le sujet. C'était atroce. Mais il y a des choses drôles y compris dans la manière dont la catastrophe a été gérée : mettre des batteries de voiture en série pour alimenter les mesures du cœur du réacteur, le côté bras cassé face à cette matière incontrôlable... tout cela est drôle. L'homme est rappelé à son impuissance. Le capitalisme essaie de nous faire croire qu'il est capable de gérer ce genre de catastrophes. Mais quand cela se produit, les dirigeants de ces entreprises ne peuvent rien faire.

Vous avez joué plusieurs fois dans des cours d'usine, comme Continental ou Fralib... Avez-vous déjà été sollicitée par des formations politiques ? Ce type d'engagement vous tenterait-il ?

J'ai été approchée, oui. Mais mon engagement passe uniquement par les planches. Et d'ailleurs jouer dans une usine, ce n'est pas de l'engagement. C'est un acte esthétique, il y a une acoustique particulière. Et c'est aussi un kif : jouer Marx devant les ouvriers, des gens qui ont cette culture de la lutte et une vraie culture littéraire, un goût pour les jeux sur le langage... C'est normal de jouer devant les gens dont je parle.

Quels sont vos projets ?

Je suis en tournée avec *Comment épouser...* Je joue toujours de façon ponctuelle *Fukushima* et *Chagrin d'amour*. Et puis j'aimerais rejouer *Marx et Jenny* pour les 200 ans de la naissance de Marx, l'an prochain. Sinon, j'écris une pièce sur la guerre qui s'appellera *Chair à canon* avec un universitaire spécialisé sur ces questions. C'est très stupide comme invention, la guerre. Très masculin. Pourquoi ne désarme-t-on pas tous les individus de sexe masculin ? Soyons francs, vous n'êtes pas capables d'avoir des armes dans les mains [rires]. Et puis, j'ai aussi un projet de film autour des hôtels meublés de Paris.

Un peu plus de précisions sur ce projet de film ?

Ce sont des hôtels loués par la mairie pour loger les gens qui font le numéro du Samu Social, le 115. Ça coûte une fortune. C'est un gros business. Relogés et clients cohabitent parfois, il y a des règles très strictes établies par les gérants. Je suis allée vivre dans un de ces hôtels pour écrire un synopsis : une comédie sur une actrice qui ne peut pas louer d'appart dans Paris et se prend une chambre dans un établissement de ce type. Je n'ai pas trouvé de producteur. Et d'ailleurs je compte beaucoup sur cette interview [rires]. ■

Marie Rémond

“L’envie part d’une histoire détaillée et singulière”

Rencontre avec Marie Rémond, Prix nouveau talent Théâtre de la SACD.

PROPOS RECUEILLIS PAR CAROLINE COLLARD

Pour chacune de vos créations vous vous êtes associée à d’autres personnes. Comment définiriez-vous ce travail collectif ?

C’est une position particulière, je me considère avant tout comme comédienne, mais lorsque je découvre un texte, une matière ou une histoire qui me touche fortement et que je souhaite vraiment faire découvrir, je ressens alors une énergie, une envie, que j’essaie ensuite de communiquer à des personnes avec lesquelles j’ai envie de travailler.

Sur *André*, *Wanda* et *Comme une pierre qui...* j’ai apporté la matière, le sujet, j’en ai ensuite parlé à Clément [Bresson] et Sébastien [Pouderoux] et nous avons travaillé ensemble. Ce n’est pas une écriture de plateau « classique » où, à partir d’un thème on se lance dans des impros. Le point de départ est une œuvre, une histoire, et d’autres textes ou anecdotes qui s’y rattachent.

Des improvisations viennent compléter notre travail sur des points précis ; elles sont « encadrées ». Pour le *Rayon vert* c’est encore différent, il s’agit d’un projet de Thomas Quillardet que nous avons co-adapté, comme une manière de retrouver aussi la méthode de travail de Rohmer avec son actrice et d’amener des choses plus personnelles dans l’écriture.

C’est donc un texte qui, à la base, vous donne envie d’en faire quelque chose ?

Oui. C’est parce que certains textes ou histoires ont fait écho en moi que j’ai senti la nécessité d’en faire quelque chose à partager avec le public. Puis ce texte sert de base à d’autres matières qui ne viennent pas forcément du théâtre et aussi à des improvisations, des idées. Autant de matières assemblées qui se retrouvent dans l’écriture avec différents degrés de poésie, de littérature. C’est un peu difficile d’établir une loi ou de définir une « méthode de travail », certaines improvisations vont venir enrichir la matière de départ, l’étoffer par des échappées qui donnent un autre angle ; et puis il y a aussi une écriture du « montage » qui va servir à agencer les différents matériaux et à structurer le spectacle, ce qu’on ne peut pas faire avec une pièce déjà écrite pour la scène, et cette étape là est toujours assez excitante

Ce qui me plaît fondamentalement c’est que cela soit intime et singulier. J’ai besoin de passer par quelque chose de très intime et de très précis pour parler de thèmes plus généraux et non l’inverse. Ce n’est pas un thème ou un sujet en général qui me donne l’envie de faire un spectacle. J’ai besoin d’un parcours, d’une histoire détaillée. Plus l’histoire est singulière plus elle fait écho chez les gens finalement.

Repères

02/2018 : *Bluebird* au Théâtre du Rond Point (Paris)

2017 : Prix nouveau talent Théâtre de la SACD

Soudain l’été dernier au Théâtre de l’Odéon (Paris) - **reprise en 03/18**

2016-2017 : *Où les cœurs s’éprennent* - **en tournée dès avril 2018**

Adaptation du *Rayon vert* avec Thomas Quillardet

2015 : Molière de la révélation féminine

Création de *Comme une pierre qui...* avec Sébastien Pouderoux

2013 : Création de *Vers Wanda* avec S. Pouderoux et C. Bresson

2011 : Création de *André* avec S. Pouderoux et C. Bresson - **reprise en 06/18**

En collectif on n'est pas toujours d'accord. Avez-vous le dernier mot ?

C'est un travail parfois difficile qui interroge sur la place de chacun. L'idéal est que nous arrivions à tous nous reconnaître dans l'objet final et à pouvoir le revendiquer. Évidemment si, sur un point précis et après longues discussions, nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord et qu'il faut trancher, je le fais. Sur les spectacles sur lesquels nous avons travaillé à plusieurs, j'ai la sensation d'avoir eu chaque fois à la fin une sorte de « Final Cut ». Mais cela s'est aussi fait parce qu'on argumente, on parle, que les idées s'enrichissent aussi d'être malmenées. Chaque projet est différent, il n'y a pas de règles immuables.

Quoiqu'il en soit il n'y a en revanche aucune place à l'improvisation dans le texte final. La question de l'écriture, de l'économie des mots, de ce que l'on choisit de garder, c'est important pour moi et ceux avec qui j'ai travaillé jusque-là. Au final on aboutit à quelque chose de très précis où rien n'est laissé au hasard. Il faut que cela soit très ciselé dans la mesure où il y a un rythme à tenir, un impact des mots par rapport à d'autres. Cela devient un texte, un objet fini. Cela me plaît de penser que le spectateur, quand il vient au théâtre, va découvrir quelque chose qu'on a fait pour lui. Un objet inédit qui va l'émouvoir, le faire réfléchir, lui apprendre des choses...

Dans l'ensemble votre rapport à l'écriture est plutôt joyeux ?

Oui ! Je ne me sens pas inhibée dans mon rapport à l'écriture, peut-être parce que j'ai toujours écrit, petite, sans sacraliser cela ; c'est quelque chose que j'aime. Et puis être en collectif donne sans doute un côté plus rassurant, même avec son lot de « prises de tête » et de questions sur la place de chacun ! C'est plus joyeux mais cela pose d'autres questions.

Vous avez besoin de passer par quelque chose de très intime et précis mais également de très réel puisqu'il s'agit à chaque fois de personnes ayant existé... Cela vous laisse-t'il une part fictionnelle plus libre, plus importante ?

Dans les trois projets ce n'était pas une volonté délibérée de ma part ! Quand on est face à une fiction de théâtre déjà écrite, on voit le chemin pris par l'auteur. Il y a donc souvent une direction un peu plus « univoque » puisqu'elle part de la volonté et de la sensibilité d'une seule personne. Quand on part de choses qui existent déjà en soi, qui ne sont pas fictionnées dès le départ c'est différent. Mais l'histoire vraie à elle toute seule ne me suffit pas, j'ai besoin du prisme d'un auteur qui s'y est intéressé. Simplement quand ce n'est pas un auteur



© NOËL MANALI

de théâtre je vois moins les « codes » d'une dramaturgie, cela apporte une sensibilité différente.

Dans chacune des trois créations, il s'agit à chaque fois de personnes qui ne sont pas à leur place ou en marge, avec souvent un gouffre entre l'intérieur et l'extérieur, entre ce qu'elles pensent vivre, ce qu'elles voudraient et la difficulté de le vivre à l'extérieur, de le communiquer. Cela rejoint bien sûr des questions sur la création, la place du créateur mais aussi des questions sensibles, intimes sur ce qu'on attend de nous et ce que l'on est vraiment. Cela tourne beaucoup sur des questions d'identité finalement.

Cela sera aussi le cas pour votre nouveau projet *Camp Cataract* (NDLR l'adaptation d'une nouvelle de Jane Bowles) ?

Oui vraiment ! L'écriture de Jane Bowles montre l'écart entre l'intérieur où ce sont en permanence les montagnes russes et le réel. Elle renvoie à la difficulté d'inventer sa propre place, de maîtriser son existence et à des questions sur le rapport à l'autre qui sont bouleversantes. Une écriture très singulière, précise, sensible, surprenante, avec beaucoup d'humour aussi. Elle laisse une grande place à la narration, bien sûr, aux états intérieurs, et il va être intéressant de voir comment rendre compte de cela au théâtre. Tout le texte y sera de toute façon. Je veux qu'on entende cette écriture singulière.

Avez-vous d'autres projets d'écriture ?

Sur proposition de deux productrices je me suis aussi lancée dans l'écriture d'un scénario de long-métrage, ce qui, pour le coup est très différent... et nouveau ! Je voudrais aussi faire quelque chose au théâtre autour du *Voyage Mastorna*, un scénario de Fellini qu'il n'a jamais tourné. ■

Auteurs Solidaires, deux de plus

Après *Raconte-moi ta vie !* et *Un cirque dans ma tête* à Marseille, Auteurs Solidaires lance deux nouvelles actions en banlieue parisienne.

Forte de ces deux premières expériences Auteurs Solidaires lance aujourd'hui deux nouvelles actions en banlieue parisienne. *La vie rêvée*, à Nogent-sur-Marne, propose des rencontres intergénérationnelles entre des enfants de 9 à 11 ans et des « anciens » permettant un éclairage différent sur le sujet délicat de la condition humaine. Jusqu'en juin 2018, accompagnés par des auteurs professionnels, les enfants de 4 centres de loisirs (de Champigny-sur-Marne) chercheront à inventer les vies passées de personnes disparues qui leur sont inconnues, à écrire leurs histoires et les représenter sur scène. Pour situer dans leurs époques ces destins imaginaires, ils s'appuieront sur les récits des anciens (résidents d'une maison de



Un cirque dans ma tête à Marseille.

retraite) qui ont la connaissance de ces temps plus lointains, soit parce qu'ils les ont vécus, soit parce que leurs parents ou grands-parents les ont traversés.

Lui aussi lancé début octobre avec des élèves du collège Voltaire de Sarcelles – encadrés par deux auteurs professionnels –, le projet *Raconte-moi ta vie !* invite des jeunes nouvellement arrivés en France et ne parlant pas français à raconter leur histoire et celle de leur famille et à l'écrire (pour ceux qui ne pourront pas l'écrire eux-mêmes les récits seront retranscrits) afin qu'ils puissent ensuite en faire un sujet mis en images ou en scène. Un établissement scolaire proposant des classes d'accueil (UPE2A) semble le lieu idéal pour favoriser la rencontre entre les auteurs et les jeunes migrants, à une période charnière de leur vie, celle d'un nouveau départ. Une collaboration entre les auteurs et les équipes pédagogiques est mise en place pour permettre d'initier

et de partager cette aventure dont l'objectif, à la fois individuel et collectif, est de consolider la confiance en soi et en l'autre en donnant à ces jeunes des repères pour les aider à se construire.

Il s'agit de mettre en œuvre, pour cette classe, une action d'une durée de 8 mois afin que les jeunes aient le temps de prendre leurs marques dans leur nouvel environnement. Lors d'ateliers de création, dirigés par le binôme d'auteurs, ils pourront découvrir différentes pratiques artistiques, tenant compte de leur niveau d'apprentissage de la langue française : ateliers d'écriture, improvisations, jeux de rôles, initiation à l'image.

Les auteurs partagent

Convaincus que les pratiques culturelles et l'acte de création sont des vecteurs essentiels à l'épanouissement personnel et collectif, les auteurs de la SACD sont à l'origine

Les partenaires

- RACONTE-MOI TA VIE ! (Marseille) : L'Alhambra Ciné Marseille, SACD Copie privée, Google, la mairie du 9^e et 10^e arrondissements de Marseille, l'Académie d'Aix-Marseille
 - UN CIRQUE DANS MA TÊTE : Archaos, SACD Copie Privée, Google, Fondation France Télévisions, MACD
 - LA VIE RÉVÉE : FNAGP, SACD Copie privée, Maison nationale des artistes
 - RACONTE-MOI TA VIE ! (Sarcelles) : Accueil et Culture, SACD Copie privée, Caisse des écoles de la Ville de Sarcelles
-



Raconte-moi ta vie !, collègue Louise Michel à Marseille.

de la création d'Auteurs Solidaires en novembre 2014. Fonds de dotation s'inscrivant dans la tradition de solidarité propre à la société des auteurs, il a pour mission de mettre en œuvre des projets et actions culturels sur des territoires où le lien social doit être préservé ou renforcé. Des projets animés par des auteurs motivés et menés en partenariat avec les acteurs locaux : villes, services sociaux, institutions, établissements scolaires, associations, mécènes, bénéficiaires...

Baptisée *Raconte-moi ta vie !* la première opération d'Auteurs Solidaires a eu lieu à Marseille. Tout au long de l'année scolaire passée deux classes de 4^e de collégiens du 10^e arrondissement de la ville (Pont-de-Vivieux et Louise Michel) ont ainsi travaillé avec 7 auteurs du spectacle vivant et de l'audiovisuel (dramaturges, scénaristes, metteurs en scène) lors d'ateliers de

création. Objectif ? Permettre à des collégiens de renouer avec leur histoire familiale, leurs racines. Plus de 60 heures dédiées à la collecte de récits sur leurs vies et celles de leurs parents ou de proches, puis l'expérimentation de pratiques artistiques pour aboutir à la création de court-métrages, de scènes de théâtre etc. En septembre 2016, toujours dans la cité phocéenne, a également démarré le dispositif *Un cirque dans ma tête*. Il s'agissait là de proposer, avec la participation d'auteurs et d'artistes de cirque, à des jeunes en situation de handicap de partir à la découverte du monde du cirque afin qu'ils puissent être eux-mêmes au cœur d'un moment de cirque soit comme acteur soit comme auteur en confiant sa création imaginée à un interprète. ■

Pour tous renseignements :
www.auteurs-solidaires.org

Des actions pour :

- Libérer la créativité :
chacun s'enrichit individuellement des expériences collectives de création partagée
- Répondre à des problématiques locales :
monter des projets spécifiques répondant aux besoins de chaque territoire, en partenariat avec des acteurs locaux
- Générer du lien social et intergénérationnel :
permettre à des auteurs professionnels de s'engager dans des actions innovantes à vocation sociale et citoyenne



©MATHIEU PARENT

Raconte-moi ta vie !, collègue Pont-de-Vivaux à Marseille.

Questions à...

Rodolphe Belmer,
président d'Auteurs Solidaires

Quels sont les défis à venir pour Auteurs Solidaires ?

R.B. : Nous souhaitons nous développer et multiplier les projets. Les défis à venir sont de deux ordres, à la fois créatif et financier. D'un point de vue financier, le premier défi est de pérenniser des financements significatifs en associant sur nos actions futures de nouveaux partenaires. Acquérir de nouveaux mécènes nous permettra d'englober l'ensemble des secteurs de création défendus par la SACD. D'un point de vue créatif, l'un de nos enjeux est de faire grandir et rayonner ce fonds de dotation de manière à ce qu'il puisse avoir une existence forte dans le monde de la culture et de la création.

Jacques Fansten,
fondateur d'Auteurs Solidaires

Pourquoi avez-vous créé Auteurs Solidaires ?

J.F. : Les auteurs sont d'abord des citoyens qui, comme tout un chacun, s'inquiètent du délitement du lien social et des pertes de repères. Depuis longtemps, nous réfléchissons collectivement, notamment à la SACD, sur la possibilité d'imaginer et d'organiser une intervention sociale des auteurs, avec notre conviction que la culture – ce qui nous fonde et nous construit ensemble et individuellement – et les pratiques culturelles – chacun doit pouvoir s'exprimer – offrent des réponses essentielles. Parallèlement, nous connaissons la fragilité de nombreux auteurs qui, au gré de leurs parcours, peuvent

se retrouver isolés. Nous nous interrogeons sur des initiatives de solidarité et sur la façon dont nous pourrions les accompagner en leur proposant de se régénérer par de nouvelles pratiques et de nouvelles rencontres. Peu à peu, en réunissant ces deux préoccupations, est né le principe d'Auteurs Solidaires : proposer à des auteurs professionnels de mettre leur talent et leur expérience au service de populations plus ou moins éloignées de la vie culturelle, en encadrant des projets novateurs de créations partagées et, pour ce faire, s'associer à des mécènes, désireux de soutenir l'utilité sociale de ces initiatives différentes et ambitieuses.

Auteurs francophones : le Cameroun à l'honneur

Deux auteurs camerounais, Sufo Sufo et Edouard Elvis Bvouma ont reçu respectivement le prix SACD de la Dramaturgie Francophone et le Prix Théâtre RFI 2017 lors des Francophonies en Limousin.

Prix SACD de la Dramaturgie Francophone 2017

Attribué à l'auteur d'une œuvre d'expression française parmi une sélection de textes proposée par la Maison des Auteurs de Limoges, le prix SACD de la Dramaturgie Francophone 2017 est décerné cette année au texte *Debout un pied* de l'auteur camerounais Sufo Sufo.

Auteur, comédien et metteur en scène, Sufo Sufo prend part à de nombreux chantiers et résidences d'écriture en Afrique et en Europe (Contexthéâtral, Univers des Mots, Tarmac des Auteurs, Maison des Auteurs de Limoges,...). Il publie ses pièces *Je suis libre donc je danse* et *Haute court 6600* aux éditions Scènes d'ébène au Cameroun et en France à celles de l'association ETGSO. *De la Mémoire des Errants* reçoit en 2014 le Prix du meilleur texte à Conakry dans le cadre d'Univers des mots.

Boursier des programmes de résidences Visa pour la création, Odysée de l'ACCR et la Bourse du gouvernement français, Sufo Sufo a monté certains de ses textes tels que *Croisement sur l'échelle de Richter*, *De la mémoire des Errants*, à Conakry, au Cameroun. Ils seront plusieurs fois joués en Afrique et en

Europe. En 2010, il fait une tournée africaine avec le spectacle *Les deux frères*, d'après un texte du romancier camerounais Séverin Cécile Abega. Depuis 2009, Sufo Sufo anime au Cameroun un laboratoire de recherche artistique appelé « Scènes Expérimentales » et prend aussi part à la mise sur pied de Contexthéâtral (Chantier contemporain du texte théâtral).

Prix Théâtre RFI 2017

Quant au Prix Théâtre RFI 2017 (en collaboration avec la SACD) il a lui aussi été attribué à un auteur camerounais, Edouard Elvis Bvouma, pour son texte *La poupée barbue*. Déjà Prix SACD de la Dramaturgie francophone en 2016, Edouard Elvis Bvouma est auteur, metteur en scène et comédien. Il a effectué des résidences en Afrique et en France. Désigné meilleur auteur de l'année 2008 par les Grands Prix Afrique du Théâtre Francophone, ses textes ont été créés au Cameroun et en Afrique. Il a écrit et mis en scène *Petit à petit l'oiseau perd son nid*, et *Le Deal des Leaders*, a signé les mises en scène de *Iphigénie en Tauride* de Goethe, *L'Assemblée des femmes* d'Aristophane ou encore *Don't cry, stand-up !* de l'humoriste



Sufo Sufo et Edouard Elvis Bvouma.

Charlotte Ntamack. Il a publié le roman *L'Épreuve par neuf* et le recueil de nouvelles *L'Amère patrie* chez L'Harmattan, la nouvelle *L'Impasse* à la fondation de Lille, la nouvelle *Ave Mariana*, chez Magellan, réédité chez Magnard. Co-fondateur de la compagnie Zouria Théâtre, il organise au Cameroun la biennale d'écriture Contexthéâtral (Chantier Contemporain du Texte Théâtral). Edouard Elvis Bvouma faisait partie des auteurs sélectionnés dans le cycle de lectures *Ca va, ça va le monde* à Avignon (RFI/SACD), pendant le Festival d'Avignon 2016 avec son texte *À la guerre comme à la Gameboy*. ■

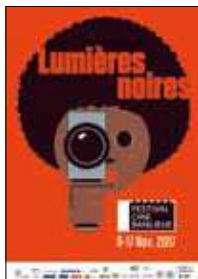
FESTIVALS

NOVEMBRE



FESTIVAL DANSES OUVERTES

Proposé par la C^{ie} Camargo – Dominique Rebaud, ce festival est dédié aux nouvelles formes de la représentation en danse : participatives, immersives, interactives ou contemplatives. Il s'ouvre aux propositions de chorégraphes reconnus ou en devenir, propose des collectes et des séances de travail ouvertes durant toute la saison conviant les participants à inventer et expérimenter les formes mises en œuvres. Les œuvres présentées, des formes les plus contemporaines aux formes premières, sont réunies dans des mises-en-espace globales, entre la déambulation du visiteur de musée et le spectateur du théâtre, dans le grand espace libre d'un gymnase scénographié, incluant participants, artistes, publics.
Les 3, 4 et 9 novembre,
 Fontenay-aux-Roses.
www.camargo-dominique-rebaud.com



FESTIVAL CINÉBANLIEUE

Créé en 2006, ce festival est né du constat qu'il n'existait pas de grandes manifestations consacrées à la banlieue vue sous l'angle de sa richesse sociale, culturelle et économique. Il entend prouver que la représentation de la banlieue et de ses habitants ne se résume pas à ce que les médias veulent bien montrer. Il s'agit principalement de montrer cet espace comme lieu d'inspiration et d'épanouissement artistiques, et non plus comme source de tensions et de destruction. Aux côtés d'une sélection de films en compétition, il propose des espaces indispensables de rencontres entre les publics et les professionnels à travers des conférences, débats, ateliers, forums ou tables rondes...
Du 8 au 17 novembre,
 Cinéma l'Écran (St-Denis),
 Comedy Club Paris,
 UGC Ciné Cité Paris 19.
www.cinebanlieue.org



FESTIVAL COURTS DEVANT

Ce festival international de courts métrages propose un panorama de la création audiovisuelle de l'année avec une programmation de créations innovantes et originales, des sélections de films en compétition (*Fiction et Compagnie, Les Petits Courts Devant, Docs et courts, Films de Musique, Si loin Si Proche, Bord Cadre...*), des événements grand public et professionnels, des lectures de scénario. C'est dans ce cadre que la SACD remet un prix à un film de fin d'étude présenté en compétition dans la sélection *Du riffi dans les écoles d'animation*. Elle soutient également l'organisation de l'atelier « Pitches - Nouveaux Écrans » dédié aux nouvelles écritures et à la création numérique.
Du 16 au 21 novembre, MK2 Bibliothèque et BNF, Paris.
www.courtsdevant.com



BRUITS BLANCS

Créé en 2011 à Anis Gras, Arcueil, l'esprit de Bruits Blancs est celui d'un laboratoire, avec sa part de risque, de découverte, d'ouvertures et d'inscription dans la vie artistique contemporaine. Des performances et rencontres entre compositeurs – musiciens, créateurs vidéo, écrivains. La confrontation des langages, des genres, ouvre une voie d'exploration propre à chacun.
Du 23 au 25 novembre,
 Anis Gras, Arcueil et
 La Muse en Circuit,
 Alfortville ; **le 9 décembre**
 au Viala (48).
www.bruitsblancs.fr



LES JOURNÉES DE LYON DES AUTEURS DE THÉÂTRE

Les Journées de Lyon des Auteurs de Théâtre organisent depuis 1989 un concours d'écriture dramatique, avec pour objectif de découvrir et faire connaître les textes inédits des auteurs d'aujourd'hui. Les textes sélectionnés à partir de plusieurs centaines de manuscrits reçus font l'objet d'une édition. Ils seront présentés au public les 30 novembre, 1^{er} et 2 décembre 2017 à la médiathèque de Vaise et à l'ENSATT (École Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre). Parallèlement, le 2 décembre, se déroulera à la médiathèque de Vaise le 4^e Salon du livre de Théâtre organisé en partenariat avec la Bibliothèque Municipale de Lyon.
Les 30 novembre,
 1^{er} et 2 décembre, Lyon.
www.auteursdetheatre.org

SPECTACLES

DÉCEMBRE



FESTIVAL DE CINÉMA EUROPÉEN DES ARCS

Plus de 120 films à découvrir sur tous les sites de la station, des événements professionnels, des concerts, des DJ sets et des expériences de réalité virtuelle. Cette année, le pays à l'honneur est l'Allemagne avec une dizaine de films à découvrir et un programme de courts métrages, par les réalisateurs les plus emblématiques et les plus prometteurs d'outre-Rhin. 10 films sont en compétition pour la Flèche de Cristal, décernée par le jury du festival (présidé cette année par la réalisatrice anglaise Andrea Arnold).
Du 16 au 23 décembre,
Les Arcs.
www.lesarcs-filmfest.com

JANVIER



© VILLE D'ANGERS - THIERRY BONNET

FESTIVAL PREMIERS PLANS D'ANGERS

Révéler les nouveaux réalisateurs européens, tel est l'enjeu fondateur de ce festival de premiers films. Chaque année, sa sélection officielle se compose de plus de 100 premières œuvres (courts et longs métrages, films d'école produits en Europe). Soutien de la programmation du festival, la SACD est également partenaire de cinq séances de lectures de scénarios de long-métrages par des comédiens de renom.
Du 12 au 21 janvier 2018,
Angers.
www.premiersplans.org

NOVEMBRE



© ALAIN JULIEN

BACKLINE

Un cercle de quinze micros sur pied scénographie le nouveau solo auto-fictionné du danseur-chorégraphe Thierry Micouin, imaginé avec la plasticienne sonore Pauline Boyer. Photos, données géolocalisation... Au fil des ans, notre vie intime est devenue de moins en moins privée. Avec leur nouvelle création, Thierry Micouin et Pauline Boyer évoquent la fragilisation par les nouvelles technologies de la frontière entre la sphère privée et publique. Ce spectacle a bénéficié du Fonds SACD Musique de scène.
Le 8 novembre,
Le Manège, Reims.



HUNTER

Marc Lainé prolonge sa démarche de détournement des genres en s'attaquant au cinéma d'horreur. David et Claire vivent aux abords d'une forêt, dans une maison pavillonnaire. Un soir, le jeune couple découvre une femme cachée dans leur jardin. Égarée, terrifiée, elle se montre particulièrement agressive et dans une pulsion, mord la main de David. Mi-femme, mi-loup-garou, la créature sert de multiples rebondissements gores et fantastiques, le tout accompagné par la musique du musicien électro Gabriel Legeleux, alias Superpoze. Ce spectacle a bénéficié du Fonds SACD Théâtre.
Le 14 novembre,
Scène nationale d'Alençon.
Le 16 novembre,
Forum de Flers (61).



LE MIRACLE

Alexandra Chouraqui et Patxi Garat, issus de la Troupe à Palmade, ont inventé ce couple de dominante/dominé qui s'équilibre parfaitement autour du désir d'enfant. Un couple qui a décidé de partir en voyage pour fuir le quotidien. Loin de Paris, ils espèrent se retrouver et donner un nouvel élan à leur histoire. Mais la rencontre avec un autre couple va bouleverser leur séjour... Ce spectacle a bénéficié du Fonds SACD Théâtre.
Jusqu'au 2 décembre,
Comédie de Paris.

Calendrier des fonds SACD

Tout au long de l'année, la SACD soutient la création au travers de fonds financés par son action culturelle.

FONDS MUSIQUE DE SCÈNE

En 2007, la SACD a initié un fonds d'aide à l'écriture de musiques destinées à accompagner une pièce de théâtre, une chorégraphie, un spectacle de cirque ou d'arts de la rue.

Ce dispositif tend à pallier la difficulté que rencontrent les structures productrices à passer commande à un compositeur pour la composition d'une musique originale accompagnant les spectacles de ces différentes disciplines. En effet, l'utilisation de musiques préexistantes se généralise, au détriment de la création. Les enveloppes réservées à l'écriture musicale sont de moins en moins importantes, ce qui oblige les compositeurs à travailler dans des conditions difficiles.

Le Fonds SACD Musique de Scène est une aide à l'écriture. L'aide accordée par projet sera d'un montant maximum de 5 000 €, versés à la structure productrice sur présentation d'un contrat de commande et d'un justificatif de paiement au(x) compositeur(s).

Dépôt des dossiers : **jusqu'au 15 décembre 2017**

FONDS DE CRÉATION LYRIQUE

La SACD apporte son soutien à la création et à la production d'œuvres dramatiques et lyriques contemporaines, dans le cadre de fonds gérés par l'Action culturelle. Le Fonds de Création Lyrique (FCL), initié par la SACD, la DGCA, l'Adami et le FCM, est chargé d'attribuer une aide aux projets professionnels de création et de reprise d'ouvrages lyriques contemporains. Cette aide concerne l'opéra, le théâtre musical et la comédie musicale.

Attention : à partir de 2018, il n'y aura plus qu'une seule commission par an. Cette commission aura lieu en mars.

Dépôt des dossiers : **du 1^{er} décembre 2017 au 15 janvier 2018**

Déposez votre dossier en ligne sur le portail des soutiens de la SACD et de l'association Beaumarchais-SACD :
<http://soutiens.beaumarchais.sacd.fr>

Magazine des auteurs N°180 • Automne 2017

Directeur de la publication :
Pascal Rogard

Rédactrice en chef :
Catherine Vincent

Coordination éditoriale :
Caroline Collard

Conception graphique :
Dimaj Studio

Impression : Escourbiac (Graulhet)

Couverture : Le Goff & Gabarra

SACD

11 bis, rue Ballu - 75442 Paris cedex 09
 magazinelesauteurs@sacd.fr
 Tél. : 01 40 23 44 55

Conseil d'administration 2017-2018

Président :
Jacques Fansten

Première vice-présidente :
Corinne Klomp

Vice-présidents :
 Brigitte Buc (théâtre)
 Gérard Krawczyk (cinéma)
 Laurent Lévy (télévision)
 Marie-Pierre Thomas (télévision)
 Catherine Verhelst (musique)

Administrateurs délégués :

Stéphanie Aubin (danse)
 Frédéric Michelet (arts de la rue)
 Stéphane Piera (création interactive)
 Éric Rondeaux (animation)
 Alain Sachs (mise en scène)
 Jérôme Thomas (cirque)
 Catherine Tullat (radio)

Administrateurs :

Marion Aubert, Brigitte Bladou, Sophie Deschamps, Luc Dionne, Louis Dunoyer de Segonzac, Graciane Finzi, Laurent Heynemann, Caroline Huppert, Pascal Lainé, Christine Laurent, Christine Miller, Blandine Pélissier, Inès Rabadan, Jean-Philippe Robin, Dominique Sampiero, Alain Stern et Laurent Tirard.



Photos Lionel GUERICOLOS

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. CONSOMMEZ AVEC MODÉRATION



BOUVET-LADUBAY

BRUT DE LOIRE
SAUMUR
02 41 83 83 83

49400 SAINT HILAIRE - SAINT FLORENT - TEL 02 41 83 83 83 - FAX 02 41 50 24 32 - www.bouvet-ladubay.fr - contact@bouvet-ladubay.fr



UN COMBAT
POUR
LES CRÉATEURS

www.sacd.fr

Retrouvez toutes les informations sur

www.sacd.fr

Rejoignez-nous sur

Facebook

www.facebook.com/sacd.fr

Suivez-nous sur

Twitter

[@SACDParis](https://twitter.com/SACDParis)

SACD

SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET
COMPOSITEURS DRAMATIQUES